



LES ARCHIVES DE L'ÉTAT

engagent

## 1 collaborateur scientifique (h/f/x) Chargé.e de valorisation scientifique

Dans le cadre du projet de recherche relatif à la ségrégation subie par les métis issus de la colonisation belge en Afrique (Projet « Résolution-Métis »)

(Contrat de durée déterminée pour 1 an, renouvelable)

### CONTEXTE

Les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces (en bref, les Archives de l'État) sont un établissement scientifique fédéral. L'institution comprend les Archives générales du Royaume à Bruxelles, 18 dépôts répartis dans tout le pays et le Centre d'Études et Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CegeSoma).

Les Archives de l'État veillent à la bonne conservation des documents d'archives produits et gérés par les pouvoirs publics. Elles acquièrent et conservent (après tri) les archives d'au moins 30 ans des cours et tribunaux, des administrations publiques, des notaires, ainsi que du secteur privé et des particuliers (entreprises, hommes politiques, associations et sociétés, familles influentes, etc. qui ont joué un rôle important dans la société). Elles veillent à ce que les archives publiques soient transférées selon les normes archivistiques.

Mettre ces documents d'archives à la disposition du public, tout en respectant la protection de la vie privée, est une des missions primordiales de l'institution. Dans les 19 salles de lecture, les Archives de l'État mettent une infrastructure à la disposition d'un public varié. Le service au public directement via Internet (la salle de lecture numérique) est une des priorités de l'institution.

En partenariat avec d'autres établissements scientifiques, des universités belges et étrangères, les Archives de l'État mènent des projets de recherche scientifique dans le domaine de l'histoire de Belgique et de l'archivistique.

### Le projet de recherche « Résolution-Métis »

Le projet de recherche « Résolution-Métis » fait suite à l'adoption d'une « Résolution relative à la ségrégation subie par les métis issus de la colonisation belge en Afrique », adoptée à l'unanimité par la Chambre des Représentants le 29 mars 2018. Cette résolution demande, dans ces articles 6 et 7, que soit mené un vaste projet de recherche sur l'histoire (individuelle et collective) des métis nés dans le contexte de la colonisation belge en Afrique centrale :

Article 6 : « [que soit menée] une recherche historique circonstanciée sur le rôle des autorités civiles et des autorités ecclésiastiques dans la façon dont les métis ont été traités à l'époque coloniale au Congo belge et au Ruanda-Urundi ; le résultat étant présenté à la Chambre des représentants » ;

Article 7 : « que soit répertorié l'ensemble de leurs dossiers personnels et que soient effectuées des corrélations entre eux, afin de pouvoir résoudre notamment les problèmes causés par des changements de noms ou une mauvaise orthographe de ceux-ci ».

Ce projet, dont l'issue est prévue pour le mois de janvier 2026, est réparti en deux phases. Chacune de celles-ci répond à un des articles de la résolution.

**La phase 1** du projet a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2019, sous la direction conjointe des Archives de l'État et du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement (ci-après SPF Affaires étrangères). Elle doit répondre à la demande formulée dans l'article 7 repris ci-dessus. Elle a pour objet principal de gérer les demandes de recherche individuelles, de répertorier les sources et d'élaborer une base de données.

#### Phase 2 du projet de recherche

**La phase 2** du projet, **qui fait l'objet du présent recrutement**, a pour objectif, conformément à la Résolution-Métis, de réaliser une étude historique sur l'implication des autorités belges – politiques, administratives, judiciaires et religieuses – dans la discrimination et l'enlèvement forcé d'enfants métis nés dans le contexte de la colonisation belge en Afrique centrale, dans une approche globale et inclusive permettant de mettre en lumière les cadres de pensée qui ont vu naître et perdurer des pratiques de ségrégation ciblée à l'égard des métis coloniaux.

Le périmètre de la recherche inclut les axes suivants :

- des cadres géographique et chronologique étendus à l'ensemble des territoires sous domination coloniale belge et à l'ensemble de la période (1885-1960 pour l'État indépendant du Congo et le Congo belge ; 1917-1962 pour le Ruanda-Urundi). L'étude ne doit toutefois pas se limiter à la période coloniale, et tâcher de prendre en compte également les causes, conséquences et continuités de ces pratiques de ségrégation et de déplacement, qui sont loin de prendre fin avec les indépendances.
- l'adoption d'une approche globale et inclusive, qui seule permettra de comprendre les stratégies et objectifs à l'œuvre derrière les diverses pratiques ségrégationnistes qui ont été mises en place, et qui incluent les déplacements en nombre d'enfants d'ascendance mixte hors d'Afrique.
- l'analyse de tous les aspects ayant concouru à la mise en place de ces pratiques ségrégationnistes, dont les cadres idéologiques et juridiques entourant les relations interraciales, le mariage mixte, les questions de filiation et de reconnaissance, la tutelle, la nationalité, les adoptions internationales, etc.
- la prise en compte des pratiques et du cadre législatif dans d'autres anciens empires coloniaux en matière de traitement des personnes issues de relations interraciales (France, Royaume-Uni, Pays-Bas, etc.). De même, les études et/ou solutions ou mesures favorisant la réconciliation qui auraient été mises en place dans d'autres pays à cet égard devront être prises en considération par l'équipe en charge de cette recherche.
- la poursuite d'une dynamique participative telle que mise en place dans le cadre de la phase 1, en impliquant dans l'encadrement du projet les associations représentant les métis coloniaux et les différents acteurs associatifs, politiques et institutionnels concernés.
- un travail en étroite collaboration avec l'équipe chargée de la phase 1, les deux phases de la recherche étant interdépendantes l'une de l'autre.
- les résultats obtenus durant cette recherche devront donner lieu à la publication d'une étude globale en néerlandais et en français. Conformément à la Résolution-Métis, les résultats de cette recherche seront présentés à la Chambre des Représentants.

## Supervision et accompagnement du projet « Résolution-Métis »

La phase 2 du projet de recherche “Résolution-Métis” est co-financée par les SPF Affaires étrangères, la Coopération au développement et la Politique scientifique. Elle a débuté le 1<sup>er</sup> février 2022 et est placée sous la supervision des Archives de l’État. Elle est encadrée par un comité scientifique regroupant des experts nationaux ou internationaux et par un comité d’accompagnement impliquant des représentants des associations de métis et des acteurs de terrains.

### **DESCRIPTION DE FONCTION**

À l’issue de la phase 2 (janvier 2026), le rapport final du projet, publié en français et en néerlandais, sera présenté à la Chambre des représentants.

La personne recrutée devra renforcer l’équipe de recherche dans deux directions :

- Prendre en charge la communication scientifique ;
- Participer à la recherche et produire du contenu scientifique.

Ils devront également travailler en étroite collaboration avec les chercheurs en charge de la phase 1 du projet, et participer à la localisation, à l’identification et à l’indexation de toutes les sources potentiellement pertinentes pour documenter les parcours individuels et collectifs des métis issus de la colonisation belge.

Les tâches suivantes devront être réalisées, en coopération avec le reste de l’équipe :

- Coordination de la mise à jour du [Jalon de recherche](#) portant sur les archives du projet (en version papier et digitale).
- Production de contenus scientifiques pour le site web du projet.
- Participation à la communication sur le projet auprès du grand public (presse écrite, médias, colloques, publications scientifiques, etc.) selon des lignes de conduite éthiques établies préalablement et en concertation avec l’équipe.
- Participation au service au public ; éventuel renfort de la phase 1 pour le suivi des demandes individuelles de recherche des origines introduites par des métis ou par des ayants droit.
- Rédaction des rapports d’activité trimestriels destinés aux comités d’encadrement et du rapport annuel pour Belspo.
- Participation à l’encodage des données pertinentes dans la base de données spécifiquement conçue dans le cadre du projet, devant permettre la reconstitution des parcours individuels, familiaux et collectifs des métis issus de la colonisation.

### **LIEU DE TRAVAIL**

Le personnel scientifique et technique engagé sera hébergé dans l’un des bâtiments de la DO3 à Bruxelles.

## PROFIL

### *Diplôme*

- Vous êtes porteur d'un diplôme de **Licence/Master ou doctorat en Histoire**.
- Un diplôme et/ou une expérience pertinente en archivistique (par ex : Master avec finalité archivistique), est un atout.
- Votre thèse/mémoire de Master porte sur l'histoire coloniale.

Les titulaires d'un diplôme obtenu à l'étranger ont besoin d'une attestation d'équivalence délivrée par la fédération Wallonie-Bruxelles. Lors de l'introduction de la demande, le dossier doit contenir une preuve de demande de cette équivalence. Après son entrée en service, le lauréat dispose d'un délai de six mois pour présenter l'attestation d'équivalence, faute de quoi le contrat de travail sera résilié.

### *Connaissance et expérience*

- Une connaissance de l'histoire et des sources juridiques et/ou religieuse en lien avec la période coloniale, de même qu'une expérience de terrain (au Congo, au Rwanda et/ou au Burundi) et contacts/connaissances avec les communautés afro-belges représentent des atouts.
- Une expérience dans des projets axés sur l'histoire publique ou ayant développé des campagnes d'histoire orale ou en *Digital Humanities* constituent un atout.
- Une connaissance de l'histoire coloniale de la Belgique et des sources afférentes, y compris le XIXe siècle.
- Une connaissance de l'histoire du Congo, du Rwanda et/ou du Burundi.
- Une connaissance de la législation relative aux archives, notamment en matière de protection des données à caractère personnel et de classification.
- Recherche contextuelle et institutionnelle.
- Bonnes capacités rédactionnelles et communicationnelles.
- Une maîtrise du français et du néerlandais est requise, l'essentiel des sources étant en français et le travail ayant lieu dans une équipe et un environnement bilingue. Une connaissance active et la capacité de rédiger en anglais est un atout.

### *Compétences et aptitudes*

- **Esprit d'équipe, collégialité, transparence et engagement** sont des qualités indispensables à la réalisation des missions du projet.
- Pouvoir faire preuve d'autonomie tout en travaillant en concertation avec le reste de l'équipe (phase 1 et phase 2).
- Faire preuve d'une éthique scientifique irréprochable, vous gérez avec déontologie des données personnelles sensibles.
- Vous êtes orienté résultats et vous respectez les objectifs et les délais qui ont été fixés.
- Gestion des tâches:
  - Autonomie.
  - Résoudre des problèmes.
  - Polyvalence.
  - Multi-tâches.

- Rédaction selon les normes scientifiques.
- Relations interpersonnelles:
  - Travailler en équipe (compétence clé).
  - Agir de manière orientée service (compétence clé).
- Fonctionnement personnel:
  - Faire preuve de fiabilité (compétence clé).
  - Savoir gérer le stress.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

### NOUS OFFRONS

- Un contrat à temps plein (38 heures/semaine) d'une durée déterminée de 12 mois. Le contrat est prolongeable pour une durée de 12 mois .
- Date d'entrée en fonction souhaitée : **1<sup>er</sup> mars 2024**.
- Horaire flexible avec possibilité de récupérer les heures supplémentaires.
- Échelle barémique :
  - SW10 (21.880,00 EUR – 33.895,00 EUR salaire annuel brut non indexé, soit un salaire net d'environ 2.400 EUR, à ancienneté 0)
  - SW 11 (25.880,00 EUR – 41.351,00 EUR salaire annuel brut non indexé, soit un salaire net d'environ 2.800 EUR, à ancienneté 0). Pour pouvoir être admis à l'échelle SW11, vous devez pouvoir démontrer au moins deux ans d'expérience scientifique ou une autre activité professionnelle considérée pertinente pour la fonction
- Pécule de vacances
- Prime fin d'année
- Chèques repas d'une valeur nominative de 6 € par jour entamé
- Pension complémentaire (2<sup>ème</sup> pillier)

### AVANTAGES

- gratuité des transports en commun pour les déplacements domicile - lieu de travail
- possibilité d'indemnité vélo
- assurance hospitalisation avantageuse
- minimum de 26 jours de congés annuels par année de travail (temps plein)
- avantages supplémentaires via les cartes Belspo et Fedplus
- possibilité de télétravail
- avantages supplémentaires, voir [www.bosa.belgium.be](http://www.bosa.belgium.be)

## RÔLE LINGUISTIQUE

Cet emploi est accessible aux candidats pouvant être affectés au rôle linguistique **francophone ou néerlandophone** en application des règles fixées à cet effet par les lois sur l'emploi des langues en matière administrative.

## PROCÉDURE DE SÉLECTION

Pour pouvoir entrer en ligne de compte, les candidats doivent introduire leur dossier (en PDF) au plus tard **le 15 février 2024** par e-mail à [recruit@arch.be](mailto:recruit@arch.be)

(référence : **NOM\_PRÉNOM\_candidature\_METIS\_PHASE\_2\_profil2**).

Le dossier de candidature doit être introduit en français et doit contenir au moins:

- Une lettre de motivation, comprenant les coordonnées et le titre d'une personne de référence ;
- Un curriculum vitae (avec indication des grades obtenus) ;
- Une copie du diplôme requis ;
- Un extrait de casier judiciaire.

Les candidats qui sont sélectionnés sur la base du dossier seront invités pour un entretien.

L'interview portera entre autres sur le contenu du CV, sur différents aspects de la fonction ainsi que sur la motivation personnelle du candidat. Pour réussir, le candidat doit obtenir 12 sur 20. Le résultat de la sélection reste valable pendant un an.

Pour de plus amples informations sur la fonction à pourvoir ou sur le projet, vous pouvez contacter [metis@arch.be](mailto:metis@arch.be) . Pour des informations sur la procédure de sélection, vous pouvez contacter M. Sébastien DUBOIS, directeur opérationnel ([sebastien.dubois@arch.be](mailto:sebastien.dubois@arch.be)).